



Ville de Tournai

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 18 juin 2012.

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire. Tournai, rue de la Citadelle et rue Morel : création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées et réglementation du stationnement.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Règlement complémentaire. Rumillies, chaussée de Frasnes et chaussée de Renaix : création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées et réglementation du stationnement.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Esplechin. Parc éolien. Permis unique. Recours devant le Conseil d'Etat. Autorisation.
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH : OUI**
ECOLO + MR (5 élus) : ABSTENTION
MR (3 élus) : CONTRE
1 élu du MR ne participant pas au vote
- ✓ Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2009/2013. Rapport d'activité 2011 et rapports financiers. Conventions de partenariat. Modification. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR : OUI**
ECOLO : ABSTENTION
- ✓ Arsenal des pompiers. Location. Précompte immobilier. Exonération. Contentieux. Intervention volontaire. Autorisation d'ester en justice.
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR : OUI**
ECOLO : CONTRE
- ✓ Tournai-Bruyelle (N502) et Tournai-Roubaix (N509). Reprise de voirie. Refus. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Quartier Cathédral. Voiries touristiques. Programmation 2012. Mode et conditions de passation du marché.
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR (4 élus), ECOLE : OUI**
MR (5 élus) : ABSTENTION
- ✓ Tournai, avenue des Erables. Travaux de voirie. Mode et conditions de passation du marché.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW). Monument « le Christ-Roi » à Blandain. Travaux de restauration. Mode et conditions de passation du marché.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Tournai, rue du Becquerelle. Commissariat de Police. Cession des droits indivis à la Zone de Police du Tournaisis. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**

- ✓ Musée des Beaux-Arts. Prêt d'une œuvre de Louis GALLAIT au Château de Gaasbeek. Ratification.

RESULTAT DU VOTE : Voté oui à l'unanimité

Monsieur le **Bourgmestre** propose au Conseil Communal d'entendre successivement les Conseillers Communaux souhaitant poser une question orale :

1. Mise en sens unique de la rue du Nord

Monsieur le Conseiller Communal **J.LEGRAIN** donne lecture de sa question :

" Lors du Conseil du 20 février 2012, nous avons insisté pour que la rue du Nord soit mise à sens unique, et ce complémentirement à l'instauration d'une zone bleue.
En effet, avons-nous fait remarquer, l'étroitesse de cette voirie ne permet pas aux véhicules de se croiser si du stationnement est maintenu latéralement de chaque côté.
Le Collège Communal avait refusé d'entendre cet argument, et nous avons prédit que cette question reviendrait sur le tapis.
Il apparaît aujourd'hui que nous avons raison puisque la Tutelle, c'est-à-dire le Service Public de Wallonie (SPW), j'imagine, refuse l'établissement d'une zone bleue à la rue du Nord si la voirie n'est pas mise à sens unique.
Où en est-on dans ce dossier, sachant que les habitants de la rue du Nord continuent de réclamer, à juste titre, qu'une zone bleue y soit instaurée? Quatre mois ont été perdus et la problème n'est pas réglé."

Monsieur l'Echevin **M.LECLERCQ**, en charge de la mobilité, répond comme suit :

" Monsieur **LEGRAIN**,
Le 9 février, lorsque nous avons reçu des riverains, nous avons mis au vote les différentes propositions.
Les riverains sont tombés d'accord sur la mise en place d'une zone bleue tout en gardant le double sens de circulation dans la rue du Nord.
La délibération du Conseil Communal du 20 février 2012 a instauré une zone bleue à la rue du Nord, à la rue des Champs, à la rue des Brasseurs (partie entre la rue des Champs et la rue du Nord), à la rue du Crampon et a interdit le stationnement depuis l'angle de la rue du Nord et de la rue des Champs jusqu'au 92 de la rue du Nord.

La Tutelle a rendu un avis défavorable sur cette délibération le 23 avril 2012.

Vu l'étroitesse de la rue du Nord, 2 possibilités s'imposent : soit supprimer un sens de circulation, soit supprimer un côté de stationnement.

Nous avons reçu un nouveau rapport de Police en date du 29 mai 2012.

Ces nouvelles propositions seront examinées par le Collège ce jeudi 21 juin 2012.

Celles-ci ne touchent pas uniquement la rue du Nord mais l'ensemble du quartier et seront soumises au Conseil Communal lors de la séance du 9 juillet 2012."

Monsieur le Conseiller Communal **J.LEGRAIN** conclut en précisant qu'ECOLO gardera ses propositions pour son programme électoral.

2. Aile de l'Hôtel de Ville pour le Service Urbanisme : pose de nouveaux châssis ?

Monsieur le Conseiller Communal **C.GUEUNING** donne lecture de sa question :

" La Presse a mentionné dernièrement l'installation des Services de l'Urbanisme dans l'aile remise à neuf dans la cour de l'Hôtel de Ville. L'occasion était propice à une amélioration énergétique

de ces locaux notamment par la pose de châssis performants en la matière. Il semble qu'il n'en soit rien. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet."

Monsieur l'Echevin des Travaux **C.MICHEZ** répond en ces termes :

" Les fenêtres de l'Hôtel de Ville, y compris celles de l'aile du bâtiment qui sera dévolue au Service Urbanisme, mais aussi celles de l'aile réservée au Service des Affaires Administratives et Sociales, sont toujours équipées de simple vitrage.

Dans le cadre des économies d'énergie à réaliser, il convient, d'une part, d'affecter les moyens financiers au budget extraordinaire pour réaliser cet investissement, mais aussi et surtout, d'autre part, d'introduire un permis d'urbanisme à la Région Wallonne, lequel devra faire l'objet d'un avis préalable de la Direction du Patrimoine de la Région Wallonne.

Pour ce faire, il y a lieu de présenter un dossier complet (avec les esquisses nécessaires) à l'avis de la Direction du Patrimoine.

Nul doute que ce dossier important et générateur d'améliorations énergétiques sera porté par l'ensemble des mandataires de la prochaine législature.

Ceci n'a donc rien à voir spécifiquement avec les aménagements réalisés pour le Service Urbanisme dans cette aile de l'Hôtel de Ville. Pour rappel, il n'est pas possible non plus de scinder le marché pour remplacer les différents châssis."

Monsieur l'Echevin des Finances **JM.VANDENBERGHE** souligne que dans le cadre de l'audit énergétique, seule l'isolation interne de ce bâtiment devait être revue pour respecter une certaine rentabilité entre le coût des travaux à effectuer et les économies d'énergie à réaliser.